

# Mesure 12

## Protéger activement le patrimoine

### Problématique

La protection de la nature et du patrimoine est du ressort des cantons, selon art. 78 de la Constitution fédérale. L'Etat contribue à la protection du patrimoine culturel en participant à la conservation et à la mise en valeur de ce patrimoine (Loi sur les Affaires culturelles, art. 4. al 2), les communes sont quant à elles responsables du respect de la réglementation en vigueur pour les biens culturels protégés situés sur leur territoire. Le patrimoine culturel bien préservé est un avantage pour le bien-être de la population et un atout touristique important. Les choix de mise en œuvre de la densification par les autorités responsables dans le canton de Fribourg exercent une pression forte sur le patrimoine et sa conservation.

Le respect du patrimoine et l'analyse du contexte ne contrarient aucun intérêt économique, mais témoignent de l'effort culturel accompli. L'augmentation constante des immatriculations de véhicules privés pose le problème de l'aménagement des villes anciennes et de leur accès.

### Situation dans le Canton de Fribourg

Le canton de Fribourg compte un grand nombre de bâtiments protégés ou recensés. A cela s'ajoutent quantité de bâtiments non protégés qui participent pourtant à la valeur d'ensembles construits : sites ISOS (inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse), villes, villages, hameaux etc. D'autres, protégés ou non, hors des ensembles bâtis, façonnent notre paysage caractéristique et contribuent pour une grande part à notre identité culturelle : fermes, granges, fenils, chalets d'alpage, ruchers etc.

Le visage de nos villes, campagnes et paysages se modifie rapidement, non seulement à cause des constructions récentes, mais aussi avec des rénovations peu adéquates qui font perdre la substance historique et dénaturent l'aspect extérieur des bâtiments anciens. Les rénovations énergétiques jouent un rôle important dans ce contexte. Le travail sur la rénovation énergétique (eREN) mené par la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg met à disposition des outils d'aide pour atteindre la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Il propose une approche globale et interdisciplinaire pour les projets de rénovation d'enveloppes de bâtiments, cherchant un équilibre entre efficacité énergétique, protection des valeurs urbaines, architecturales et patrimoniales ([www.smartlivinglab.ch](http://www.smartlivinglab.ch)).



La ferme du château à Onnens a été restaurée, C'est un bel exemple de valorisation du patrimoine au coeur d'un village. Photos : Pro Fribourg.

L'installation de panneaux photovoltaïques et capteurs solaires relève du défi lorsqu'il s'agit d'intervenir sur des bâtiments ou des ensembles de haute valeur patrimoniale.

Les projets de parkings et constructions souterraines en milieux historiques sont aussi une thématique à prendre au sérieux, tant ils peuvent modifier et dénaturer des périmètres d'importance nationale inscrits à l'inventaire ISOS.

## Revendications des ONG

L'État de Fribourg :

- Augmente à 5 millions par année les subventions pour la rénovation du patrimoine et pour une rénovation énergétique intelligente de celui-ci, figées à 1,7 million depuis des décennies.
- Développe le photovoltaïque et le solaire thermique en priorité sur les bâtiments non-protégés.
- Autorise l'installation des panneaux photovoltaïque et capteurs solaires sur les bâtiments situés dans les périmètres ISOS uniquement lorsque leur mode de pose et leur emplacement précis n'entre pas en contradiction avec les objectifs de protection. Une attention particulière est portée à la protection des bourgs médiévaux dont la vieille ville de Fribourg.
- Empêche les constructions souterraines dans les milieux caractérisés par des bâtiments historiques et dans les sites ISOS caractéristiques.
- Investit des fonds supplémentaires pour la formation des architectes et de tous les acteurs de la construction concernés.
- Valorise et promeut les architectes, artisans et propriétaires qui effectuent des rénovations de qualité. Mène des actions régulières pour sensibiliser les propriétaires, le public et les élus.
- Inclut dans la formation des futurs agriculteurs à l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) un cours d'architecture vernaculaire.
- Offre un service de conseils, sous l'égide du Service des biens culturels, pour tous les projets de rénovation sensibles de bâtiments historiques, en lien étroit avec le Centre de compétence en matière de rénovation des bâtiments (Service de l'énergie et la Promotion économique).